



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DES BOUCHES DU RHÔNE

4, Boulevard Marcel Pagnol – L'ATRIUM - 13090 Aix en Provence

Mail : csdcgtbdr@gmail.com

Non à la mise à mort de la Fonction Publique Territoriale !

Après s'en être pris à nos rémunérations, avec le gel de la valeur du point d'indice qui se poursuit depuis plus de 10 ans et qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables, Le Gouvernement continue le massacre, avec l'obligation pour l'ensemble des collectivités et établissements publics à augmenter le temps de travail !

La loi de transformation votée en plein été 2019, annule tous les accords passés entre autorités territoriales et organisations syndicales sur des acquis (temps hebdomadaire réduit, jours de repos supplémentaires...) obtenus au prix de négociations et de luttes de longues années !

La mise en place du RIFSEEP, (prime au mérite) d'une part, annule les principes fondamentaux du statut de fonctionnaire en générant des différences de salaire entre agent exerçant la même mission et, d'autre part impute nos rémunérations indiciaires de près de 25% qui ne seront pas pris en compte dans le calcul de nos pensions de retraite !

Aujourd'hui, c'est notre temps de travail qui augmente sans aucune compensation financière !

C'est de l'asservissement moderne par le travail !

Il est donc bien question de Travailler plus, plus longtemps, avec une charge de travail plus importante pour une rémunération indiciaire qui n'évolue pas !

De plus, la libre administration des collectivités est tout simplement niée par ces injonctions gouvernementales et génèrerons dans le même temps des différences inacceptables entre fonctionnaires de même grade et exerçant les mêmes missions !

En effet au titre de l'Article 2 du décret 2001-623 une réduction du temps de travail peut être appliquée pour des agents exerçant des missions pénibles et dangereuses. Mais ce sont les maires ou présidents qui décideront si les missions de ses agents sont pénibles ou pas !

Ainsi une ATSEM de Miramas pourra bénéficier d'une réduction du temps travail alors que celle de Marseille n'en bénéficiera pas, alors que l'une et l'autre exerce les mêmes missions !!! Tout comme les agents de voiries, des cimetières, des aides à domicile, des éboueurs, etc.....

Tout comme le RIFSEEP (Prime au mérite) nous aurons encore des différences de traitement entre fonctionnaires exerçant les mêmes missions au public !!!

C'est purement et simplement la fin du statut, qui a été pensée pour protéger l'usager de toute forme de favoritisme. Le principe statutaire est le garant de la capacité d'accès des citoyens à un service public de qualité rendu de la même manière sur l'ensemble du territoire ! Une rémunération identique et un temps de travail identique sont les garants de ce principe !

En exerçant une rémunération des fonctionnaires au mérite et un temps de travail différent en fonction d'un lieu géographique différent, ce principe d'égalité de traitement est tout simplement annihilé !!

Nous exigeons pour tous 32h de travail hebdomadaires, 28h pour les métiers à forte pénibilité et une augmentation de 10% de nos grilles indiciaires pour l'ensemble des cadres d'emploi !

**TOUS ENSEMBLE ET EN GREVE LE
17 DECEMBRE 2021**

RASSEMBLEMENT à 11H00 DEVANT LA PREFECTURE DE MARSEILLE